

La peste porcine africaine se propage en Europe! Luttons ensemble!

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale très contagieuse pour les porcs et les sangliers. Elle est présente en Europe de l'Est et est arrivée en Belgique en septembre 2018 (sangliers sauvages).

Les chasseurs doivent eux aussi réagir!

Contribuez à minimiser le risque de propagation de la PPA et à détecter le plus rapidement possible d'éventuels sangliers contaminés!

Précautions à prendre pour toute chasse

- 1. Porter des gants imperméables (jetables) à manches longues.
- Si l'éviscération a lieu sur le terrain, ne pas laisser les viscères dans la nature. Ils doivent être transportés dans une installation de traitement de gibier sauvage ou collectés par le clos d'équarrissage.
- 3. Respecter l'interdiction de manger et boire pendant l'éviscération et la manipulation des carcasses.
- 4. Après la chasse, se laver les mains avec de l'eau et du savon.
- 5. Ne pas entrer en contact avec des porcs dans les 72 h qui suivent un contact avec un sanglier.

Précautions supplémentaires à prendre lors de la chasse dans des zones de restrictions en Belgique ou à l'étranger (pour autant que la chasse soit autorisée)

- 1. Ne pas ramener de carcasses, parties de carcasses ou trophées de sangliers.
- 2. Nettoyer et désinfecter tout le matériel utilisé lors de la chasse, y compris les véhicules.
- 3. Laver les vêtements portés au cours de la chasse à haute température (minimum 60°C).
- 4. Ne pas utiliser de chien au cours de la chasse.

Pour une détection précoce de la maladie, il est important de signaler les sangliers trouvés morts aux autorités régionales compétentes.

En Wallonie: 1718

En Flandre: Brabant Flamand: 052 33 64 10 - Limbourg: 089 85 49 06 - Anvers: 0473 48 48 97 -

Flandre Orientale: 09 230 46 46 - Flandre Occidentale: 059 80 67 66

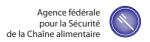
A Bruxelles: 0490 66 68 70



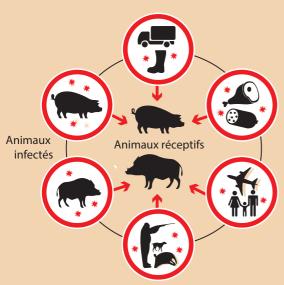








Principales voies de transmission



La PPA peut se transmettre par :

- contact avec des porcs ou des sangliers infectés
- la viande/charcuterie issue d'animaux infectés
- des objets contaminés tels que chaussures, vêtements, véhicules, matériel
- des personnes ayant eu des contacts avec des animaux contaminés ou ayant été dans des endroits contaminés

Le virus reste longtemps contagieux dans les cadavres d'animaux, dans l'environnement et dans la viande / la charcuterie issue d'animaux infectés.

La PPA ne se transmet pas à l'homme. Il n'y a aucun risque pour la santé humaine.



En rouge, les pays où la PPA est présente chez les porcs ou les sangliers (situation au 25-09-2018).

Pour la liste à jour des pays contaminés ou pour plus d'informations sur la PPA:

http://www.favv-afsca.fgov.be/ppa/

https://www.natuurenbos.be/afrikaansevarkenspest

http://www.wallonie.be/fr/actualites/mesures-de-lutte-contre-la-peste-porcine-africaine